

Bruxelles, 5 novembre 1986

432

NOTE BIO(86)298 AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

---

REUNION DE LA COMMISSION

Le Porte-Parole a donné les indications suivantes sur les travaux de la Commission de ce jour :

1. La Commission a adopté une proposition modifiant le financement de la tranche 1985 des 'volets sociaux' charbon et acier qui disposeraient d'une somme totale de 115 millions d'Ecu. ( Voir IP(86)528).
2. La Commission s'est prononcée pour un montant indicatif de 26 % pour le plafond d'aide dans le secteur des chantiers navals à partir du 1.1.1987. Ce plafond indicatif sera communiqué aux Etats Membres en temps voulu pour permettre à ceux-ci de définir leur positions sur la proposition de la 6ème directive. La Commission n'arrêtera le plafond définitif qu'après approbation de cette directive qui pourrait intervenir au Conseil Industriel du 18 novembre.
3. En matière de transport de marchandises par route, la Commission a approuvé une proposition de règlement du conseil visant à libéraliser progressivement ce marché d'ici 1992 grâce à l'accroissement des contingents communautaires par rapport aux contingents bilatéraux existants. ( Voir P 87).
4. La Commission a également approuvé une communication de MM. Cheysson et Matutes concernant la stratégie de coopération industrielle de la Communauté avec le Tiers Monde. Une conférence de presse sera consacrée à ce sujet demain au cours du rendez-vous de midi.
5. La Commission a également approuvé une communication concernant les mesures de contrôle du chlorofluorocarbone dans l'environnement. Il s'agit d'une mise à jour des informations disponibles en la matière et d'une autorisation pour la Commission de participer aux prochaines négociations sur ce sujet, visant à l'adoption d'un protocole dans le cadre de la Convention de Vienne. ( Voir IP(86)530).

6. La Commission a donné une suite favorable à une série de demandes de la part des trois pays associés dans la mise en oeuvre du "pôle européen de développement des trois frontières", c.à.d. la Belgique, le Luxembourg et la France. ( Voir IP(86)524).

MATERIEL DIFFUSE

IP 524 : Pôle européen de développement des trois frontières.

IP 527 : Programme espagnol d'adaptation des capacités de pêche.

IP 528 : Volets sociaux : charbon et acier.

IP 529 : Commission met producteurs en garde contre la non prestation des garanties au consommateur.

IP 530 : Chlorofluorocarbone.

IP 531 : Conférence sur la recherche dans le domaine de la sécurité et la prévention d'accidents à la maison.

P 87 : Libérer les transports routiers dans la Communauté.

MEMO 126 : Relations CE-MAROC : visite du Ministre des Affaires Etrangères et de la coopération du Maroc, A. Filali, les 6 et 7 novembre à la Commission.

Discours de Lord Cockfield au colloque "L'Europe et l'avenir des services financiers".

Amitiés,

H. PAEMEN